

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°03/23 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 27 septembre 2023 à Perroy

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h40 et remercie la commune de Perroy pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle rappelle quelques règles aux délégués à respecter pour prendre la parole lors des séances, à savoir : se lever, indiquer son nom, prénom et la commune représentée.

Présences

31 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Présences CODIR :

Mme Sylvie Méry, Présidente, Tartegnin
Mme Nathalie Philipona, Bursinel
Mme Marinella Page, Bursins
M. Frédéric Mani, Dully
M. François Delafoge, Gilly
Mme Viviane Subri, Luins
Mme Natacha Jaquier, Mont-sur-Rolle
M. Jean-Christophe Grivel, Perroy
M. Nicolas Walter, Rolle
M. Philippe Straub, Vinzel

Excusé :

Présences Public – ENJEU :

Mme Isabelle Houmard, Directrice
Mme Nicole Righetti Heimstaedt, Resp. Administration & Projets
Mme Monica Gerber, Resp. Finances
Mme Stéphanie Olivo, Adjointe - secteur scolaire
M. Aurélien Guerin, Resp. Secteur Accueil de Jour

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, avec deux abstentions.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2023

Le PV est accepté à une large majorité avec 5 abstentions.

Mme Perren remercie Mme Parmelin pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Assermentations – Conseil Intercommunal :

Mme Heidi Herzog, déléguée fixe suppléante, Tartegnin

M. Nicolas André, délégué fixe suppléant, Vinzel

M. Paul Brandsma, délégué variable suppléant, Rolle

4. Communications du Bureau

Le bureau s'est rencontré le 4 septembre 2023. L'ordre du Jour a été passé en revue.

Quelques rappels utiles :

- Lors de changements au niveau des conseillers-ères dans les villages, merci d'en informer la secrétaire du bureau, afin qu'elle puisse faire la modification et envoyer les documents aux nouvelles personnes.

- Lors des Conseils intercommunaux, merci de signer la liste de présence (consigne également valable pour les membres du CODIR) et de ne pas oublier de rendre les cartons de vote à la fin de la séance.

Pour terminer, Mme Perren rappelle la date de la dernière séance du Conseil intercommunal pour 2023: à savoir le 29 novembre 2023 à Rolle à 18h30.

5. Communications du CODIR

Mme Méry, Présidente du CODIR, présente les points suivants :

Informations structurelles :

- soutien secteur financier : création d'un nouveau poste au sein du secteur ;
- soutien secteur RH : renforcement avec la pérennisation du poste de collaboratrice ;
- création d'un poste de responsable du service technique et sécurité ;
- augmentation du budget formation.

Point Cantines :

- Mesures correctives mises en place :

- 1) UAPE
- 2) Organisation opérationnelle
- 3) Outil informatique
- 4) Liberté contractuelles des familles

- Résultats : taux de fréquentation en augmentation

Dicastère « Constructions » : Parcelle de Perroy :

Suite au retour de l'examen préalable, le dossier de construction est à l'étape 4, à savoir : corrections et finalisation du dossier suite aux demandes du Canton. Une échéance optimiste est évaluée pour 2025.

- ### 6. Préavis N° 07-2023 : Demande de crédit d'investissement pour la mise en place d'un plan de classement fonctionnel
- Rapport de la commission des Finances.

Mme Sylvie Méry, Présidente du CODIR, lit les conclusions du préavis.

M. Rolf Keller, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Perren ouvre la discussion.

Le préavis ne suscitant aucune question, ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, avec 1 abstention :

- D'adopter le préavis N° 07-2023 Demande de crédit d'investissement pour la mise en place d'un plan de classement fonctionnel ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 19'300.- TTC en faveur de la mise en place d'une stratégie en matière de gestion et de conservation des documents papier et électronique, d'imputer ce montant sur le compte d'investissement et d'autoriser le Comité de Direction d'amortir ce montant sur 5 ans, dès l'année de la fin du mandat.
-

**7. Préavis N° 08-2023 : Demande de crédit complémentaire pour solder la dette organisationnelle au sein du bureau administratif de l'Association Enfance et Jeunesse
Rapport de la Commission de Gestion**

Mme Sylvie Méry lit les conclusions du préavis.

M. Rolf Keller, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Perren ouvre la discussion.

Le préavis ne suscitant aucune question, ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, avec 1 avis contraire :

- D'adopter le préavis N° 08-2023 Demande de crédit complémentaire pour solder la dette organisationnelle au sein du bureau administratif de l'Association Enfance & Jeunesse ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 50'000.- TTC pour solder la dette organisationnelle de l'Association Enfance & Jeunesse et d'imputer les comptes suivants :
 - 500.3080.00 Personnel facturé par tiers ;
 - 730.3080.10 Personnel facturé par tiers ;
 - 512.3080.00 Personnel facturé par tiers ;
 - 520.3080.00 Personnel facturé par tiers.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes

**8. Préavis N° 09-2023 Demande de crédit pour le cofinancement d'une analyse mobilité lié au projet de nouvel espace de vie enfantine dans le quartier du Maupas
Rapport de la Commission des Finances**

Mme Sylvie Méry lit les conclusions du préavis.

M. Rolf Keller, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Perren ouvre la discussion.

Mme Maurer, de Mont-sur-Rolle demande si en cas d'acceptation du préavis, ENJEU prendrait à sa charge d'autres analyses de mobilité provenant d'autres communes.

M. Mani, de Dully lui répond par l'affirmative et que la demande fera l'objet d'un préavis présenté au Conseil Intercommunal.

M. Walter, Rolle précise encore que la prise en charge de l'étude est à moitié pour ENJEU et moitié pour la commune de Rolle. Cette analyse prend en compte la situation actuelle et la situation future.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, avec 2 abstentions :

- D'adopter le préavis N° 09-2023 Demande de crédit pour le cofinancement d'une analyse mobilité du projet de nouvel espace de vie enfantine dans le quartier du Maupas.
- D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 10'000.—TTC pour le cofinancement de l'analyse mobilité du quartier Maupas, à Rolle
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur une année, dès la fin de l'étude.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

9. Préavis N° 10-2023 Demande de crédit pour une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du Martinet F système ajouté au Martinet D

Mme Sylvie Méry lit les conclusions du préavis.

M. Rolf Keller, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des vœux exprimés par la commission concernant ce préavis. Les conclusions du rapport recommandent d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Méry informe que le CODIR a pris note des vœux de la commission des Finances et qu'une réponse leur sera apportée à ce sujet.

Mme Perren ouvre la discussion.

M. Patrick Manduca, de Gilly souhaite connaître le nombre de m2 qui seront installés sur la toiture et si le CODIR a déjà anticipé dans le futur en cas de revente ou démontage de ces panneaux solaires.

M. Delafoge répond que ce seront 157 m2 de panneaux qui seront posés produisant 35'000 kw par an. Concernant la revente éventuelle de ces panneaux solaires dans un futur lointain, le CODIR n'a aucun recul quant à ce sujet et ne peut pas apporter plus de précisions.

M. Brandsma, de Rolle demande quelles sont les conditions du contrat de revente et rachat avec la Romande Energie.

M. Delafoge répond qu'un contrat avec la Romande Energie a été conclu jusqu'en 2027 et que les prix restent stables : revente : 0.18 cts (soit un montant de CHF 6'300.—par année) – rachat : 0.30 cts.

La parole, n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, avec 4 abstentions :

- D'adopter le préavis N° 10-2023 Demande de crédit pour une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du Martinet F système ajouté au Martinet D ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 67'000.00 TTC pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le site du Martinet (Rolle) ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt ;
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montant qui ont lieu d'être amorti, dès clôture du préavis, sur la durée d'amortissement du bâtiment F, soit jusqu'en 2031.

10. Préavis N° 11-2023 Demande de crédit pour l'ouverture d'une nouvelle crèche de 22 places sur la commune de Luins

Mme Sylvie Méry lit les conclusions du préavis.

M. Rolf Keller, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Perren ouvre la discussion.

Le préavis ne suscitant aucune question, ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis N° 11-2023 Demande de crédit pour l'ouverture d'une nouvelle crèche de 22 places sur la commune de Luins ;
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 101'000.00 TTC destiné à l'aménagement des espaces intérieurs de la crèche de Luins et d'autoriser le Comité de Direction à amortir ce montant sur 10 ans, dès la clôture des travaux ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement.

11. Préavis N° 12-2023 Demande de crédit complémentaire au budget 2023 pour l'engagement d'un-e auxiliaire dédiée aux transports scolaires.

Mme Sylvie Méry lit les conclusions du préavis.

M. Rolf Keller, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission. La CoFin propose un amendement visant à rétablir une méprise dans la rédaction du préavis, à savoir : les coûts engendrés par l'engagement de l'auxiliaire seront ventilés sur le compte 512.3189.10 Surveillance et Sécurité dans les bus uniquement. Dès lors, la commission recommande d'accepter le préavis amendé.

Le CODIR accepte l'amendement tel que présenté par la commission des Finances.

Mme Perren informe l'assemblée que Mme Maurer, de Mont-sur-Rolle a envoyé un sous-amendement concernant le préavis. Elle lui passe la parole afin de présenter son sous-amendement.

Mme Maurer explique dans un premier temps qu'elle ne souhaitait pas soutenir ce préavis pour différentes raisons communiquées lors de la séance. Mais qu'après réflexion, elle propose le sous-amendement suivant: « D'accorder au Comité de Direction à engager un-e auxiliaire pour un montant total de CHF 8'951.00 impacté dans le compte 733 Dully La Petite Poste (sous-compte à créer) uniquement ». Cet engagement impactant uniquement l'UAPE de Dully. Elle souhaite que les raisons données et indiquées soit retranscrites telles que communiquées lors de la séance.

Mme Page, du CODIR, souhaite préciser que, dès lors qu'un enfant est inscrit dans une UAPE et qu'il sort de l'école, il est sous la responsabilité des communes des UAPE, donc d'ENJEU. Dans les autres structures (Rolle par exemple), une responsable de l'UAPE vient attendre les enfants à la sortie de l'école et les accompagne à l'UAPE. Pour les enfants qui vont à l'UAPE de Dully, la situation est plus particulière, car les enfants (4 à 6 ans) doivent prendre le bus de Gilly à Dully. Quelques incidents ont eu lieu, notamment un petit enfant qui s'est perdu et qui a été gentiment pris en charge par une dame qui l'a amené jusqu'à Dully. D'où la raison de cette demande particulière.

Mme Page termine en informant que le CODIR soutient le sous-amendement proposé par Mme Maurer.

Mme Houmard, directrice d'ENJEU, souligne encore que c'est de la responsabilité d'ENJEU que tous les enfants inscrits aux différentes UAPE soient correctement pris en charge ceci de manière sécurisante.

La discussion est ouverte.

Mme Safi, de Rolle demande si dans un futur plus ou moins proche, plus d'enfants n'iront à l'UAPE de Dully, qu'advient-il de la personne engagée ?

Mme Page répond que cette personne sera licenciée ou peut-être engagée dans une autre structure ou service. A voir le moment venu.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close et l'assemblée peut passer au vote du préavis **sous-amendé**

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, avec 1 abstention :

- D'adopter le préavis N° 12-2023 Demande de crédit complémentaire au budget 2023 pour l'engagement d'un-e auxiliaire dédiée aux transports scolaires ;
- D'accorder au Comité de Direction à engager un-e auxiliaire pour un montant total de CHF 8'951.00 impacté dans **le compte 733 Dully La Petite Poste (sous-compte à créer)** ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

12. Divers et propositions individuelles

M. Brandsma, de Rolle demande s'il serait possible de rajouter quelques jeux (paniers de basket) dans la cour de récréation pour les « grands » élèves ?

Mme Méry lui répond que sa demande sera transmise et discutée avec les deux directeurs des établissements scolaires.

M. Brandsma, de Rolle demande si un effort pourrait être fait au niveau de la facturation : en effet, à ce jour, il reçoit 3 factures « papier » pour ses 3 enfants. Ne pourrait-on pas prévoir une seule facture groupée et qu'un envoi soit fait par mail ?

M. Mani lui répond qu'il prend note de sa demande : il peut déjà l'informer que le système est entrain d'être mis en place.

Mme Houmard précise encore qu'ils espèrent que le système pourra être opérationnel d'ici début 2024.

M. Keller demande des nouvelles quant au problème d'amiante constaté à l'UAPE du Prieuré à Perroy. Mme Page a le plaisir d'informer l'assemblée que suite aux différentes analyses et sondages effectués par la Municipalité de Perroy, aucune détection d'amiante n'a été constatée et n'existe pas. Dès lors, une installation simple du bureau pourra être faite dans une des salles de l'UAPE. Les travaux seront exécutés dans le courant de l'année 2024.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Perren clôt la discussion.

La séance est suivie par une présentation détaillée de la bibliothèque et de ses services par Mme Charlène Laurents et de toute son équipe, qui sont chaleureusement remerciés et applaudis à l'issue de celle-ci.

La séance est close à 19h55.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Dominique Perren



La Secrétaire :

Christine Parmelin

R.P Catherine Safi



PV modifié en séance du 29.11.2023 selon la demande Mme Maurer

